

MARSEILLE

LE MAIRE
Ancien Ministre
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 25 août 2014

**Lettre aux parents d'élèves
des écoles publiques maternelles
et élémentaires de Marseille.**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'Education Nationale a notifié en juin 2014 les nouveaux horaires des écoles publiques maternelles et élémentaires de Marseille à partir de la rentrée de septembre 2014.

Dans ces **nouveaux rythmes scolaires**, les cours auront lieu les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 ainsi que les mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 (*à l'exception de certaines écoles bénéficiant d'une adaptation locale des horaires*). **Il y aura donc obligation scolaire le mercredi matin mais il n'y aura plus de classe le vendredi après-midi.**

Comme vous le savez, cette réforme a été imposée par le Gouvernement sans concertation et par décret, contre l'avis d'une majorité de parents d'élèves, d'enseignants, de personnels éducatifs, de maires, et je m'y étais fortement opposé. C'est donc au nom du seul respect de la légalité républicaine que la Ville de Marseille appliquera cette mesure qui aura un coût important pour le contribuable marseillais.

En tant que Maire de Marseille, mon souci sera de minimiser, pour les familles, les inconvénients de ces nouveaux rythmes scolaires et de positiver les avantages que les enfants pourront en retirer. Dans cet esprit, la Ville de Marseille prendra les dispositions suivantes pour cette rentrée de septembre 2014 :

- Il sera proposé aux Conseils d'Ecoles la mise en place d'une garderie le mercredi de 11 h 30 à 12 h 30 pour faciliter la récupération des enfants par les parents,
- Il sera également proposé aux Conseils d'Ecoles des **programmes d'activités péri-scolaires pour le vendredi après-midi**, gratuites et facultatives.

Les Fédérations d'Education Populaire, les Centres Sociaux, les Maisons pour Tous et plus généralement toutes les associations qui oeuvrent dans les domaines socio-éducatif, culturel ou sportif ont été appelés à faire des propositions école par école.

Ces activités péri-scolaires se déploieront, **progressivement au cours du 1^{er} trimestre scolaire**, au fur et à mesure de leur validation.

Les services municipaux de l'Education et de la Jeunesse veilleront à la qualité des animations péri-scolaires qui devront contribuer à l'éducation et à l'épanouissement des enfants dans les meilleures conditions de sécurité.

Bien entendu, le service municipal de restauration scolaire restera assuré les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour la bonne information des familles, un dispositif de communication est mis en place par la Ville de Marseille à partir du numéro de téléphone d'**Allo Mairie (0810 813 813)**, et du **site internet marseille.fr** sur lequel vous trouverez toutes les informations susceptibles de concerner vos enfants et leurs activités à venir dès leur mise en place.

Soyez assurés que je suis conscient des difficultés d'organisation dans la vie des parents d'élèves, que vont entraîner les nouveaux rythmes scolaires. Mais au nom de la priorité que j'ai toujours donnée à l'Ecole, les services municipaux mettront en œuvre tout ce qui est possible pour que la rentrée 2014 et l'ensemble de l'année scolaire se déroulent bien, dans l'intérêt des enfants et des familles.

Veillez croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'expression de mes sentiments les plus sincères.

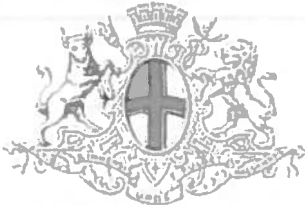
Bonne rentrée à tous.

Jean-Claude GAUDIN
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude Gaudin

20102140803009

VILLE DE



MARSEILLE

www.marseille.fr

L'ADJOINTE AU MAIRE
DELEGUEE AUX ECOLES
MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
ET SOUTIEN SCOLAIRE

Marseille, le 17 AOUT 2014



MARSEILLE-
PROVENCE 2013
CAPITALE
EUROPÉENNE
DE LA CULTURE

**Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs
des écoles communales de la
Ville de Marseille**

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,

La réorganisation de la semaine scolaire constitue l'événement marquant de la rentrée. Les élèves sont bien évidemment au coeur de cette réforme, avec pour objectif de faciliter les apprentissages en répartissant les heures de classe sur 4 jours et demi.

Cette nouvelle répartition des activités scolaires et périscolaires entraîne des conséquences importantes pour l'ensemble de la communauté scolaire, parents d'élèves, enseignants et personnel municipal des écoles.

Les conséquences sont toutes aussi importantes pour le tissu associatif oeuvrant dans les domaines socio-éducatif, culturel ou sportif.

Afin que chacun soit parfaitement informé du nouveau planning de la semaine des écoliers, la Ville de Marseille a lancé depuis le 25 août une grande campagne d'informations.

Vous trouverez d'ailleurs dans le présent envoi, un exemplaire de la lettre adressée par Monsieur le Maire, à chaque famille ayant des enfants scolarisés dans notre commune.

J'ai tenu à ce que les directrices et les directeurs d'école bénéficient d'un lien privilégié avec la Direction de la Vie Scolaire, Crèches et Jeunesse en charge notamment de la mise en place des activités périscolaires.

Les numéros de téléphone suivants :

04-91-55-49-64 et 04-91-55-49-74

sont dédiés au traitement, avec les directeurs d'école, des questions relatives à toutes les activités périscolaires existantes ou à créer dans leur établissement.

Je vous remercie par avance de votre coopération pour réussir la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires.

Je vous prie de croire, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, à l'expression de mes salutations distinguées.

P.J. : 1 lettre

Danielle CASANOVA